

2016

# APPEL A PROJETS

## > ASSISTANCE TECHNIQUE

[ma-demarche-fse.fr](http://ma-demarche-fse.fr)

### Axe prioritaire 4 : ASSISTANCE TECHNIQUE

#### • Objectif spécifique 1

Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en œuvre

#### • Objectif spécifique 2

Communiquer sur les actions susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement FSE, valoriser et faire connaître les bonnes pratiques et initiatives exemplaires et novatrices et les résultats et l'impact des expérimentations conduites

Période de réalisation des actions prises en compte : **1er janvier 2016 au 31 décembre 2016**

Date limite de dépôt des dossiers : **sur le portail « ma démarche FSE 2014-2020 » avant le 11 juillet 2016**

## 1. CADRE GÉNÉRAL

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel national du Fonds Social Européen (FSE) pour l'emploi et l'inclusion 2014-2020.

Les actions mise en œuvre au titre du PO sont complémentaires de celles conduites au travers du programme national d'Assistance technique Interfonds et sont notamment associées aux responsabilités qui incombent à l'organisme intermédiaire d'un programme.

## 2. OBJECTIFS

### Favoriser l'émergence des projets

- Suivre les politiques départementales et les projets initiés par les Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) afin de déterminer les cofinancements européens possibles,
- Contribuer à l'émergence de nouveaux projets de Développement Social Local

### Participer au bon fonctionnement de gestion de la subvention globale

- Rédiger le manuel de procédures et construire des outils de suivi appropriés,
- Assurer le suivi de la demande de subvention globale FSE,
- Organiser la mutualisation des informations des opérations cofinancées en vue de permettre un suivi précis interne de la collectivité,
- Assurer la présence du Département et le suivi des projets dans les diverses instances relatives au FSE (comité technique, comité de programmation, comité de suivi).

### Animer et accompagner les projets FSE

- Apporter une assistance technique aux porteurs de projets internes et externes pour le dépôt des dossiers de cofinancement FSE,
- Déceler les opérations potentielles et apporter une aide à l'approfondissement et l'élaboration des projets,
- Accompagner au plan technique (analyse de faisabilité de l'obtention de financements européens, puis accompagnement pour le montage des dossiers de demandes en ce sens) les porteurs de projets susceptibles de bénéficier de cofinancements FSE,
- Contribuer à la formation des acteurs, notamment par la diffusion des mises à jour concernant les mesures, l'éligibilité et les enveloppes restantes, ainsi que par l'organisation de formations ponctuelles.

### Assurer les missions suivantes en tant que service gestionnaire

- Réception des demandes de subvention,
- Instruction de la demande,
- Sélection et programmation de l'opération,
- Conventionnement,
- Suivi et contrôle de l'opération (visites sur place, contrôle service fait...)
- Archivage des dossiers.

### 3. BENEFICIAIRES VISES PAR CE PROJET

1 ETP au sein du Conseil Départemental des Vosges, chargé d'apporter son appui, d'instruire, de contrôler, d'animer la gestion des crédits FSE délégués à l'Organisme Intermédiaire « Département des Vosges »

### 4. PUBLICS CIBLES

Poste de chargée de mission FSE

### 5. INSTRUCTION SELECTION PROGRAMMATION

Le service gestionnaire est le service appui aux projets territoriaux de la Direction Appui aux Collectivités et Environnement du Conseil Départemental des Vosges.

Les dossiers recevables seront instruits et sélectionnés lors d'un comité de sélection FSE. Ils seront présentés au Comité Régional de Programmation des programmes Européens pour avis avant passage en Commission Permanente pour conventionnement.

### 6. FINANCEMENT DES OPERATIONS

L'intervention du FSE contribue au financement des dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs spécifiques à cet axe et des typologies d'actions qui en découlent.

### 7. MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES

Les demandes de subvention devront impérativement être déposées sur le portail « ma démarche FSE 2014-2020 » **au plus tard le 11 juillet 2016.**



**Katy VARIS**

Chargée de mission Europe et territoires

Conseil Départemental des Vosges

Direction de la Prospective des Contractualisations et du Développement Durable

03.29.29.89.27 – [kvaris@vosges.fr](mailto:kvaris@vosges.fr)

**Toutes les rubriques du dossier devront être renseignées et les pièces à joindre fournies.  
A défaut, l'attestation de recevabilité ne pourra être délivrée et le dossier ne pourra pas être instruit.**

